

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE

Avenue des Lissiers – BP 89
23200 AUBUSSON
Tél 05 55 66 66 66
Courriel: contact@cite-tapisserie.fr -
www.cite-tapisserie.fr

Cité internationale de
la tapisserie Aubusson

**PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UNE
STRATEGIE ET D'UN PLAN DE RELATIONS PRESSE POUR LE COMPTE
DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE, A AUBUSSON 2018-
2019**

Date limite de réception des offres : 22 mars 2018 à 17h00

Procédure adaptée ouverte

Document élaboré en mars 2018

Sommaire

Article 1 : Contexte de la consultation	p3
Article 2: Besoins du maître d'ouvrage	p3
Article 3 : Organisation de la consultation	p4
Article 4 : Clauses administratives	p5
Article 5 : Renseignements	p6
Article 6 : Règlement des litiges	p6

Article 1 : Contexte de la consultation

Le Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie rassemble le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Creuse et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud. L'Etat, les chambres consulaires et les professionnels sont associés à son développement.

Le Syndicat mixte a repris depuis 2011 la gestion du Musée de la tapisserie et l'a redéployé par la réalisation d'un projet immobilier de 8,5 millions d'euros HT sur le site de l'ancienne l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ex-ENAD), sise rue des arts, à Aubusson. La Cité internationale de la tapisserie a ouvert ses portes le 10 juillet 2016, inaugurée par le Président de la République.

Outre le triplement des surfaces d'exposition de l'ancien Musée de la tapisserie à Aubusson, ce nouvel équipement abrite de nouvelles fonctions : espaces professionnels et de formation, plate-forme de création, centre de ressources documentaires, résidences d'artistes et de chercheurs, ... Un dossier de presse de la Cité de la tapisserie est accessible à l'adresse : <http://www.cite-tapisserie.fr/fr/espace-presse>

Avec un objectif de 40 000 visiteurs par an, la Cité de la tapisserie a déjà accueilli, fin 2017, 85 000 visiteurs.

Dans ce contexte, le Syndicat mixte souhaite sélectionner une agence qui sera en charge des relations presse de la Cité internationale de la tapisserie, **en 2018 et 2019**, afin de maintenir une fréquentation élevée. Cette mission est soutenue par le Programme Feder de l'Union européenne.

Article 2 : Besoins du maître d'ouvrage

Objectifs généraux :

- développer une couverture presse la plus large possible, avec des propositions d'angles selon les médias et vis-à-vis des cibles géographiques de proximité (Auvergne, Rhône-Alpes, Berry...),
- assurer une couverture audiovisuelle maximale en développant des cibles très larges : culture, beaux-arts, expositions, tourisme, décoration, luxe, mode, métiers d'art, art de vivre, presse féminine, etc.
- privilégier les dossiers spéciaux s'appuyant sur les thématiques transversales pour toucher le plus large public
- intégrer la dimension internationale dans les relations presse engagées.

Les attendus de la mission recouvrent les prestations suivantes :

- Diffusion de dossiers de presse et communiqués (presse nationale et internationale en fonction des sujets), relance et suivi des médias, autour de la programmation de la saison (en particulier l'opération "Aubusson tisse Tolkien" et notamment à partir d'avril 2018 le dévoilement de la première tapisserie de ce projet de 14 pièces, et visible jusqu'à l'été 2019 au sein de l'espace de présentation dédié à l'opération au sein de la Cité de la tapisserie, ainsi que les expositions estivales), mais également autour des actions de la Cité de la tapisserie en matière de conservation du patrimoine (collections, acquisitions), de préservation et de transmission des savoir-faire de la tapisserie, de création contemporaine, de développement et de soutien à la filière tapisserie.

- Gestion des contacts presse (notamment correspondants et journaux britanniques) et organisation d'un voyage de presse annuel, en lien avec la première tombée de métier Tolkien le 06 avril 2018 et / ou les expositions temporaires ; appui à la réception des journalistes lors de chaque voyage de presse
- Conseils et préconisations sur l'élaboration des supports de relations presse (dont vidéos) et leur calendrier de diffusion
- Coordination avec les services presse l'Agence de Développement et de Réservation Touristique de la Creuse et le Comité Régional du Tourisme,
- Organisation d'un point presse à Paris à l'occasion d'un événement particulier (exposition Tolkien 2019 à la BNF,...)
- Constitution d'une revue annuelle complète des retombées presse (fournies notamment par la Cité de la tapisserie) et fourniture d'un digest trimestriel.
- Définition d'un plan média autour de la saison 2018, puis pour 2019 : espace de présentation de l'opération "Aubusson tisse Tolkien" enrichi par l'événement du dévoilement de la première tapisserie Tolkien visible jusqu'à l'été 2019, expositions temporaires estivales ; négociation de partenariats médias (sur la base d'un visuel général pour l'ensemble de la saison)

>> Budget annuel alloué aux achats d'espaces, affichages et partenariats médias : environ 10 000 euros pour une campagne en gares de proximité et gare de Paris Austerlitz et environ 15 000 euros pour des achats d'espace et partenariats médias. La priorité sera accordée aux actions digitales (bannière web, affichages digitaux, publicités Facebook, etc.).]

[À noter, la Cité de la tapisserie est par ailleurs engagée dans une campagne d'affichage métro "destination Nouvelle-Aquitaine" (faces quais) de 3 vagues de 2 semaines (avril, juin et septembre) associée à une opération digitale (Trip Advisor, réseaux sociaux) en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine et aux côtés de plusieurs grands sites touristiques de la Nouvelle-Aquitaine. Les éventuels partenaires médias pourront apparaître sur les affiches de la Cité (consacrées à l'événement de la première tapisserie Tolkien), à partir de la deuxième vague de juin. Outre cette campagne d'affichage centrée sur l'opération Tolkien, la Cité de la tapisserie met en avant son visuel général pour l'ensemble de sa saison à travers la diffusion de 170 000 flyers auprès du grand public et de différents sites culturels et touristiques, ainsi que 4000 affiches.]

Ces prestations seront conduites selon la méthodologie définie par :

- une journée d'immersion à Aubusson dans les 10 jours suivant la notification du marché, qui interviendra vraisemblablement en avril 2018, par exemple pour la tombée de métier de la 1^{ère} tapisserie Tolkien,
- la définition d'un plan médias annuel pour la haute-saison,
- la mise en œuvre du plan devra pouvoir être contrôlée par la fourniture d'un calendrier de déroulement appelé à devenir contractuel,
- des points réguliers par téléphone devront être organisés par l'Agence retenue avec la chargée de communication ou par des rencontres physiques régulières, à Paris, Aubusson ou tout autre lieu permettant l'évaluation et l'avancement de la mission,
- bilans intermédiaires tous les 3 mois auprès du directeur de la Cité de la tapisserie, par téléphone ou à Paris.

- bilans d'opération incluant notamment la fourniture de digests des retombées media (tous supports) à la Cité.

Article 3 : Organisation de la consultation

3.1 – Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est la Présidente du Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie habilitée à mener les procédures de marchés publics correspondant à la mise en œuvre des actions de communication de la Cité.

3.2 – Procédure

Conformément à la nouvelle réglementation des marchés publics, le Syndicat mixte pourra négocier avec les candidats ayant déposé une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment sur le prix.

3.1 – Délais d'exécution / Pénalités de retard

La journée d'immersion à Aubusson devra avoir lieu dans les 10 jours suivant la date de notification du marché. Une première version du plan d'actions devra être fournie dans les 7 jours suivants la journée d'immersion. Le plan d'actions décliné selon un calendrier d'intervention est appelé à devenir contractuel après accord avec le maître d'ouvrage. Une pénalité de 30 € par jour de retard de livraison de chacun des attendus peut être appliquée. En cas d'absence aux réunions de travail, les acomptes d'avancement des prestations correspondants ne seront pas payés.

La durée du marché est de 24 mois, à compter de sa date de notification au titulaire.

3.2 – Délai de validité des offres

Les offres sont valides pendant 3 mois à compter de la date de remise des offres.

3.3 – Variantes

Les variantes seront acceptées si elles sont accompagnées d'une solution de base conforme aux caractéristiques principales présentées ci-dessus. Les candidats sont ainsi invités à fournir des solutions originales et innovantes au pouvoir adjudicateur.

3.4 – Contenu des offres

Les offres comprendront a minima les éléments suivants :

- un devis détaillé, comprenant notamment le nombre de jours consacrés à la mission, les ressources humaines et matérielles consacrées à la mission,
- une note synthétique personnalisée présentant la méthodologie d'intervention envisagée, en appui sur les annexes documentaires fournies aux candidats.
- un dossier de références,
- un calendrier prévisionnel d'intervention, appelé à devenir contractuel après calage avec le maître d'ouvrage,
- un document du candidat permettant d'attester du paiement de ses cotisations fiscales et sociales, à demander par le candidat à son correspondant de l'administration fiscale.

Un chef de projet sera clairement désigné pour être l'interlocuteur de la Cité pour la conduite de la mission, pendant toute la durée d'exécution du marché.

- En cas de sous-traitance :

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

▪ En cas de groupement :

Aucune forme de groupement n'est exigée.

Le délégataire devra présenter une forme juridique qui lui permette d'assurer les missions qui lui seront confiées dans le cadre de cette convention. Pour tout groupement, un mandataire doit être désigné.

En cas de groupement et de sous-traitance, les candidats devront fournir les formulaires de sous-traitance en vigueur.

3.5 – Sélection des offres

Les critères seront présentés sous la forme d'une grille, permettant l'attribution d'une note générale.

Les critères et leur pondération sont les suivants :

- Méthodologie d'intervention et références / 50 points
- Prix / 40 points
- Pertinence et optimisation du calendrier d'intervention / 10 points

3.6 – Date de remise des offres

Les offres devront être reçues au plus tard le jeudi 22 mars 2018, à 17h00.

Dans tous les cas, le procédé utilisé par le candidat doit permettre de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception du pli. Aussi les envois par courrier électronique et télécopie sont exclus. Les envois simplement déposés dans la boîte aux lettres du Syndicat mixte ne seront pas pris en compte. **Il est rappelé aux candidats que seule la date de réception des plis est retenue.**

Le Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie est ouvert au public tous les jours de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00. Ces horaires d'ouverture doivent être entendus comme les jours ouvrés applicables au pouvoir adjudicateur.

Les dépôts électroniques sont seulement autorisés sur la plate-forme de dématérialisation e-marchespublics.com.

Article 4- Clauses administratives

4-1 Lieu d'exécution

Les candidats auront une obligation de présence périodique à Aubusson, notamment pour leur journée d'immersion, les voyages de presse et les différents temps forts. Cette présence conditionne le paiement des différents acomptes et du solde de la mission.

4.2 Protection de la main d'œuvre et conditions de travail

Conformément à l'article 6 du CCAG – PI, le titulaire assure le rôle qui lui est imparti par la réglementation en vigueur en matière de protection de la main d'œuvre, d'hygiène, de conditions de travail et de sécurité.

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatifs à la

protection de la main d'œuvre et aux conditions de travail.

Dans le cas des prestataires groupés, le respect de ces mêmes obligations par les co-traitants doit être assuré à la diligence et sous la responsabilité du mandataire.

4.3 – Prix et variations dans les prix – Règlement des comptes

Les prix sont fermes et définitifs. Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application d'un prix global forfaitaire fixé dans l'acte d'engagement. Ce prix comprend tous les frais inhérents à la réalisation de la mission.

4.4 – Acomptes et solde

- 30 % du montant TTC de la mission pourront être réglés à la livraison du plan media et lorsque le calendrier d'intervention sera accepté par le maître d'ouvrage,
- 25 % du montant seront versés après organisation du voyage de presse 2018,
- 25 % supplémentaires seront versés après le voyage de presse et le point presse 2019 à Paris et la constatation de la négociation de partenariats média et insertions presse,
- le solde sera libéré lorsque l'ensemble des prestations auront été réalisées et auront donné entière satisfaction.

Les demandes de paiement seront accompagnées d'un RIB et seront transmises à l'adresse du Syndicat mixte indiquée à l'article 5.

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

5 - Renseignements

Les renseignements pourront être pris auprès de :

Séverine DAVID

Chargée de communication

Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie

BP 89 – Rue des Arts

23200 AUBUSSON

Tél : 05 55 66 66 66 / courriel : severine.david@cite-tapisserie.fr

6 – Règlement des litiges

Le tribunal administratif de Limoges sera compétent en cas de litige.

Le présent document sera à accepter sans conditions par les candidats qui le renverront daté, paraphé, signé et revêtu de la mention « lu et approuvé ».



L'UE et la Région Nouvelle Aquitaine investissent sur ce projet.